



STRATÉGIE

Signature du contrat de la filière aéronautique le 10 décembre 2018

Le Contrat stratégique de la filière aéronautique a été signé par la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, la présidente de la Région Occitanie et le président du Comité Stratégique de Filière.

Mis en ligne le 11 décembre 2018

L'élaboration de ce contrat de filière s'est appuyée sur les recommandations issues d'une étude cofinancée par le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère des Armées et le GIFAS dans le cadre du pôle interministériel PIPAME.

La filière aéronautique en chiffres

- > 1 000 entreprises,
- > Environ 300 000 personnes employées en France,
- > Un chiffre d'affaires d'environ 65 Md€, dont 85 % à l'export.

Un plan d'actions ambitieux autour de trois thématiques principales

- > Le programme « Industrie du Futur »
 - Accompagnement de 300 ETI et PME pour un budget global d'environ 50 M€.
- > L'emploi et les compétences
 - Conclusion d'un Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) entre la filière, la branche et l'Etat.
- > L'export
 - Revue du mode opératoire de la filière pour une meilleure concertation et des performances accrues, notamment au bénéfice des PME.

